



## AVIS PUBLIC

### APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT RV-1747-1

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal de la Ville de Boisbriand a adopté le règlement suivant lors d'une séance tenue le 20 janvier 2026, à savoir :

#### **RÈGLEMENT RV-1747-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RV-1747 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DES BOUES ET UN EMPRUNT À CETTE FIN**

Ce règlement décrète un emprunt additionnel de 8 420 000 \$ pour le financement de coûts supplémentaires, portant le total de l'emprunt à 17 420 000 \$. Le terme de l'emprunt demeure inchangé à 20 ans, remboursable par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité.

Le règlement a reçu l'approbation de la ministre des Affaires municipales le 2 février 2026 pour un emprunt additionnel de 8 420 000 \$.

#### **CONSULTATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

Toute personne intéressée peut consulter le règlement indiqué dans cet avis, au Greffe de la Ville de Boisbriand, hôtel de ville, 940, boulevard de la Grande-Allée, bureau 120, durant les heures régulières de bureau et sur le site Internet de la Ville au [www.boisbriand.ca](http://www.boisbriand.ca).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que le règlement indiqué dans cet avis entre en vigueur conformément à la loi.

Boisbriand, ce 5 février 2026.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2026.07